

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **656 500,244** dinars, un actif net de **629 599,405** dinars et un bénéfice de la période de **43 850,531** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV OPPORTUNITY, comprenant le bilan au 31 Mars 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 Mars 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat

de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 31 mars 2025, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 9 janvier 2025. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que cette situation a été régularisée Avril 2025.

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

Tunis, le 30 Avril 2025

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2025

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	462 545,836	407 960,159	413 407,239
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		373 764,110	321 157,852	326 125,625
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		63 285,361	86 802,307	62 153,694
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		25 496,365	0,000	25 127,920
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	193 937,979	175 150,050	190 637,545
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		163 909,841	153 929,943	171 518,639
AC2-B	DISPONIBILITES		30 028,138	21 220,107	19 118,906
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	16,429	16,429	16,429
AC3-A	CREANCES D'EXPLOITATION		16,429	16,429	16,429
TOTAL ACTIF			656 500,244	583 126,637	604 061,213
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	3 304,835	1 093,916	1 069,370
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	23 596,410	8 799,381	16 889,600
TOTAL PASSIF			26 901,245	9 893,297	17 958,970
ACTIF NET			629 599,404	573 233,340	586 102,243
CP1	CAPITAL	CP1	642 267,687	575 469,276	594 480,940
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-12 668,688	-2 235,936	-8 378,697
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-8 378,850	-632,720	-9 296,729
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-4 505,929	46,137	918,032
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		216,091	-1 661,097	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	11,744	0,000
ACTIF NET			629 599,404	573 233,340	586 102,243
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			656 500,244	583 126,637	604 061,213

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 MARS 2025

			Du	Du	Du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/01/2025	01/01/2024	01/01/2024
			au	au	au
			31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2 510,137	3 616,038	21 391,356
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		1 728,000	2 538,000	17 888,740
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		782,137	1 078,038	3 502,616
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	3 047,682	2 776,527	11 486,209
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 950,164	1 880,209	7 481,692
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		1 097,518	896,318	4 004,517
REVENUS DES PLACEMENTS			5 557,819	6 392,565	32 877,565
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 304,835	-3 049,135	-12 648,110
REVENU NET DES PLACEMENTS			2 252,984	3 343,430	20 229,455
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-6 758,913	-3 976,150	-29 526,184
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 505,929	-632,720	-9 296,729
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		216,091	46,137	918,032
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-4 289,838	-586,583	-8 378,697
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-216,091	-46,137	-918,032
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		48 356,460	1 254,757	29 434,622
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		64,107	-2 531,875	-1 627,792
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-64,107	-15,622	-64,107
RESULTAT NET DE LA PERIODE			43 850,531	-1 925,460	18 445,994

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/03/2025

DESIGNATION	Du	Du	Du
	01/01/2025	01/01/2024	01/01/2024
	Au	au	au
	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	43 850,531	-1 925,460	18 445,994
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 505,929	-632,720	-9 296,729
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	48 356,460	1 254,757	29 434,622
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	64,107	-2 531,875	-1 627,792
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-64,107	-15,622	-64,107
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-353,774	-4 203,301	-11 705,852
SOUSCRIPTIONS	396 930,135	451 496,028	1 783 221,282
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	397 500,000	417 100,000	1 594 100,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-9 055,640	44 209,686	222 548,421
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	0,000	-11 435,984	-43 706,788
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	8 485,775	1 622,326	10 279,649
RACHATS	-397 283,909	-455 699,329	-1 794 927,134
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-397 500,000	-420 800,000	-1 603 900,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	1 004,858	-44 860,569	-225 640,999
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	0,000	11 537,429	43 975,482
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-788,767	-1 576,189	-9 361,617
VARIATION DE L'ACTIF NET	43 496,757	-6 128,761	6 740,142
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	586 102,243	579 362,101	579 362,101
AN4-B FIN DE PERIODE	629 598,999	573 233,340	586 102,243
AN5 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	5 135,000	5 233	5 233
AN5-B FIN DE PERIODE	5 135,000	5 196	5 135
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	114,138	110,713	110,713
B- FIN DE PERIODE	122,609	110,322	114,138
AN6 TAUX DE RENDEMENT	7,42%	-0,35%	3,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2025 AU 31.03.2025

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/03/2025	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			276 846	373 764	59,365%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	16 919	44 309	7,038%
TN0002200053	BT	151	854	772	0,123%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 023	30 404	4,829%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 910	33 821	5,372%
TN0005700018	POULINA G H	2 029	23 206	22 293	3,541%
TN0007610017	SAH LILAS	3 600	32 082	42 800	6,798%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870	10 443	1,659%
TN0001100254	SFBT	1 625	23 730	19 500	3,097%
TN0007630015	SOTIPAPIER	5 400	33 683	23 706	3,765%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743	12 833	2,038%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 330	48 241	7,662%
TN0006060016	STAR	100	10 800	20 308	3,225%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 412	3 591	0,570%
TN0007270010	TPR	6 000	26 100	47 610	7,562%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185	13 134	2,086%
AC1-B Emprunts d'État			56 974	63 285	10,052%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974	63 285	10,052%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)			25 128	25 496	4,050%
TNH8KGDZCHT5	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	145	25 128	25 496	4,050%
Total portefeuille titres			358 948	462 546	73,467%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/03/2025, à **3 756,380 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2 510,137 dinars** du 01.01.2025 au 31.03.2025, contre **3 616,038 dinars** du 01.01.2024 au 31.03.2024 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des actions	1 728,000	2 538,00	17 888,74
Revenus des emprunts d'État	782,137	1 078,038	3 502,62
Total	2 510,137	3 616,038	21 391,36

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025, à **163 909,841 dinars**, contre un solde **153 929,943** dinars au 31.03.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Bons de Trésors à Court Terme	103 850,728	103 831,641	109 433,123
Dépôt à terme	60 059,112	50 098,302	62 085,516
Total	163 909,841	153 929,943	171 518,639

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025, à **103 850,728 dinars** représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net
TNOI6DZE1IQ0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025	8,99	113	103 584,298	103 850,728	16,495%
	Total			103 584,298	103 850,728	16,495%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025 à **60 059,112 dinars** représentant les placements en Dépôt à Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
DAT 92J-27/06/2025	8,99%	1	60 000,000	60 059,112	9,54%
Total			60 000,000	60 059,112	9,54%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025, à **30 028,138 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2025 au 31.03.2025 à **3 047,682 dinars**, contre **2 776,537 dinars** du 01.01.2024 au 31.03.2024 et se détaillant comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des Bons du Trésor à court terme	1 950,164	1 880,219	7 481,692
Revenus des Dépôts à Terme	1 097,518	8 96,318	4 004,517
Total	3 047,682	2 776,537	11 486,209

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.01.2025 au 31.03.2025 s'élèvent, à **3 304,835 dinars**, contre **3 049,135 dinars** du 01.01.2024 au 31.03.2024, et se détaillant ainsi :

Désignation	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	2 570,426	2 371,543	9 837,397
Rémunération du dépositaire	183,603	169,399	702,680
Rémunération du dépositaire	550,806	508,193	2 108,033
Total	3 304,835	3 049,135	12 648,110

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2025 au 31.03.2025 à **6 758,913 dinars**, contre **3 976,150 dinars** du 01.01.2024 au 31.03.2024 et se détaillant comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Redevance CMF	154,238	142,319	590,280
Impôts et Taxes	13,034	14,713	75,124
Rémunération CAC	3 629,991	708,925	4 085,416
Jetons de présence	1 644,250	1 402,642	6 000,000
Publicité et Publications	986,550	1 074,364	8 865,185
Charges Diverses	330,850	633,187	9 910,179
Total	6 758,913	3 976,150	29 526,184

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent au 31.03.2025 un solde de **16,429 dinars**, contre **16,429 dinars** au 31.03.2024 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant 31.03.2025	Montant 31.03.2024	Montant 31.12.2024
Autres créances d'exploitation	16,429	16,429	16,429
Total	16,429	16,429	16,429

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025 à **26 901,245 Dinars** contre **9 893,297 Dinars** au 31.03.2024 et s'analyse comme suit :

Désignation	Passifs	Montant 31.03.2025	Montant 31.03.2024	Montant 31.12.2024
PA1	Opérateurs créditeurs	3 304,835	1 093,916	1 069,370
PA2	Autres créditeurs divers	23 596,410	8 799,381	16 889,600
Total		26 901,245	9 893,297	17 958,970

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2025 à **3 304,835 dinars** contre **1 093,916 dinars** au 31.03.2024 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant 31.03.2025	Montant 31.03.2024	Montant 31.12.2024
Gestionnaire	2 570,426	809,530	831,731
Dépositaire	183,603	110,910	59,411
Distributeur	550,806	173,475	178,228
Total	3 304,835	1 093,915	1 069,370

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2025 à **23 596,406 dinars** contre **8 799,381 dinars** au 31.03.2024 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant 31.03.2025	Montant 31.03.2024	Montant 31.12.2024
État, impôts et taxes	114,966	82,741	102,148
Redevance CMF	154,238	48,579	49,891
Jetons de présence	7 644,250	3 339,483	6 000,000
Rémunération CAC	4 471,56	1 560,220	841,568
Diverses Publications	6 867,095	2 557,902	5 880,545
Autres Créditeurs divers	4 344,298	1 210,456	4 015,448
Total	23 596,406	8 799,381	16 889,600

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.03.2025** se détaillent comme suit :

Capital du : 02/01/2025 :

Montant :	586 102,623
Nombre de titres :	5 135,000
Nombre d'actionnaires :	11

Souscriptions réalisées :

Montant :	460 187,516
Nombre de titres émis :	3 975
Nombre d'actionnaires nouveaux :	0

Rachats effectués :

Montant :	460 187,516
Nombre de titres rachetés :	3 975
Nombre d'actionnaires sortants :	0

Capital au : 01/04/2025 :

Montant :	633 889,218
· Montant en nominal	513 500,000
· Sommes non Capitalisables (1)	142 846,749
· Sommes capitalisées (2)	-22 457,914
· Nombres de titres	5 135
· Nombre d'actionnaires	11

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **142 846,749 Dinars** au 31.03.2025 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2025
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	95 060,157
1- Résultat non capitalisable de la période	48 356,460
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	48 356,460
- +/- values réalisées sur cession de titres.	64,107
- Frais de négociation de titres	-64,107
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-569,868
- Aux émissions	-847 393,922
- Aux rachats	846 824,054
Total sommes non capitalisables	142 846,749

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.03.2025 à **-22 457,914 Dinars** et se détaillant comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2025
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-14 079,217
Sommes capitalisées de l'exercice	-8 378,697
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	0,000
-Aux émissions	0,000
-Aux rachats	0,000
Total des sommes capitalisées	-22 457,914

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31.03.2025 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2025
Résultat capitalisable de la période	-4 505,929
Régularisation du résultat capitalisable de la période	216,091
Sommes Capitalisables	-4 289,838

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2025	31/03/2024
● Revenus des placements	1,082	1,230
● Charges de gestion des placements	-0,644	-0,587
● Revenus net des placements	0,439	0,643
● Autres charges d'exploitation	-1,316	-0,765
● Résultat d'exploitation	-0,877	-0,122
● Régularisation du résultat d'exploitation	0,042	0,009
Sommes capitalisables de la période	-0,835	-0,113
● Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,042	-0,009
● Variation des +/- values potentielles/titres	9,417	0,241
● Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,012	-0,487
● Frais de négociation de titres	-0,012	-0,003
Résultat net de la période	8,540	-0,371

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/03/2025	31/03/2024
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	-0,529%	0,531%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	-1,082%	0,692%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0,687%	-0,110%
Actif net moyen	624 755,183	574 565,803

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil

d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.